MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/11/2023

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE 2023

N° 2023-075

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/11/2023, s'est réuni le 23/11/2023 à 20h, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6
M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Pic
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Joane GIRAUDON a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU l'article L1612-11, les articles L2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-014 en date du 16 mars 2023 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-027 en date du 28 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-045 en date du 27 juin 2023 approuvant la Décision Modificative n°1 2023 de la ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-069 en date du 17 octobre 2023 approuvant la Décision Modificative n°2 2023 de la ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget de la Ville au plus près des dépenses et recettes réalisées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté :

- **VOTE** la décision modificative n°3 du budget ville 2023 comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
011 : Charges à caractère général	4 521 367,56	113 289,56	4 634 657,12	**A l'unanimité**
012 : Charges de personnel	11 388 789,09	140 000,00	11 528 789,09	**A l'unanimité**
014 : Atténuations de produits	823 935,24	10 000,00	833 935,24	**A l'unanimité**
65 : Autres charges de gestion courante	524 569,22	15 070,00	539 639,22	**A l'unanimité**
042 : Opérations ordre transf. Entre sections	-	7 190,00	7 190,00	**A l'unanimité**
	total	285 549,56		

<u>Recettes de fonctionnement</u> :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
731 : Fiscalité locale	10 604 745,44	283 744,00	10 888 489,44	**A l'unanimité**
042 : Opérations ordre transf. Entre sections	-	1 805,56	1 805,56	**A l'unanimité**
	total	285 549,56		

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
21 : Immobilisations corporelles	6 623 523,79	5 384,44	6 628 908,23	A l'unanimité
040 : opérations ordre transf. entre sections	-	1 805,56	1 805,56	A l'unanimité
	total	7 190,00		

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP	Décision modificative	Budget modifié	Vote
040 : opérations ordre transf. Entre sections	998 818,32	7 190,00	1 006 008,32	A l'unanimité
	total	7 190,00		

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231123-DEL2023-075-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023